

"Un "serpent" amélioré" dans Le Monde (9 mars 1979)

Légende: Le 9 mars 1979, anticipant l'entrée en vigueur, quatre jours plus tard, du système monétaire européen (SME), le quotidien français Le Monde détaille les principales mesures financières qui accompagnent le SME.

Source: Le Monde. dir. de publ. Fauvet, Jacques. 09.03.1979, n° 10 608. Paris: Le Monde.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"un_"serpent"_ameliore"_dans_le_monde_9_mars_1979-fr-b0aa4b65-d098-4c77-ae05-72f3e02bfcd0.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Un « serpent » amélioré

C'est le 5 décembre dernier qu'a été approuvé le système monétaire européen (S.M.E.), qui vise à limiter et à contrôler les fluctuations des monnaies des pays participants, les Neuf moins la Grande-Bretagne. L'entrée en vigueur de ce système, prévue pour le 1er janvier, a été retardée par la délicate question du devenir des montants compensatoires monétaires (M.C.M.). Le compromis trouvé mardi soir permet de penser que le S.M.E. fonctionnera rapidement.

L'un des éléments nouveaux du dispositif est l'ECU (European Currency Unit), qui s'apparente aux droits de tirage spéciaux (D.T.S.) sur le Fonds monétaire international. Comme les D.T.S., en effet, la valeur de l'ECU est calculée en additionnant la valeur des monnaies participant au système, affectées chacun d'un coefficient tenant compte à la fois de l'importance du produit national brut et du commerce extérieur de chacun des pays.

Lorsque le S.M.E. entrera en vigueur, des « taux-pivots » – en fait des parités – seront déterminés pour chaque monnaie par rapport à l'ECU. Ces taux-pivots feront apparaître des parités bilatérales (ce qui, dans la pratique, sera l'élément essentiel), par exemple, un deutschemark = 2,30 F. A partir de ces parités seront fixées des marges de fluctuation de plus ou moins 2,25 % entre devises, marges qui seront, dans un premier temps, portées à 6 % pour l'Italie.

Comme dans le « serpent » actuel, des cours d'intervention – plafond et plancher – seront donc fixés entre toutes les monnaies du système. Reprenons l'exemple évoqué plus haut. Si la parité du deutschemark en France est de 2,30 F (1 DM = 2,30 F), les cours d'intervention seront respectivement à Paris de 2,35175 F (cours plafond) et de 2,24825 F (cours plancher). Imaginons que le cours du deutschemark monte et atteigne 2,35175, la Banque de France sera tenue d'intervenir en vendant des deutschemarks (et donc en achetant des francs). Pour ce faire, elle pourra, soit puiser dans ses réserves en devises, soit emprunter des deutschemarks de la Bundesbank, remboursables en quarante-cinq jours. Au bout de ce délai, la Banque de France peut obtenir, pour effectuer son remboursement, des concours à six mois (renouvelables une fois) du Fonds d'investissement européen (voir plus loin).

Un Fonds d'intervention de 120 milliards

Une nouveauté importante est également apportée avec l'institution d'un « indicateur de divergence », destiné à détecter les mouvements d'une monnaie par rapport au système tout entier, mouvements qui risqueraient, par leur ampleur, de le déstabiliser. De quoi s'agit-il ? Dès que le cours d'une devise aura varié des trois quarts de la marge maximum autorisée (soit 1,70 % environ) par rapport à l'ensemble des monnaies du système (en fait par rapport à l'ECU, pivot central), les autorités du pays concerné devront en principe prendre des mesures adéquates (« présomption d'action »), qui pourront revêtir diverses formes : interventions sur le marché des changes, concours du Fonds, mesures de politique monétaire et économique intérieure, voire, le cas échéant, modification des taux-pivots, ce qui revient à réévaluer une monnaie. Au cas où aucune mesure ne serait prise, l'Etat en question devra s'en expliquer. Ce dispositif constituera donc un « clignotant » ou une « sonnette ». Il sera réexaminé au bout de six mois de fonctionnement.

Autre pièce maîtresse du système, la création d'un Fonds d'intervention, doté de 25 milliards d'écus (environ 120 milliards de francs ou 32,5 milliards de dollars), répartis à raison de 14 milliards d'ECU pour le soutien monétaire à court terme (à moins d'un an) et 11 milliards pour les concours financiers à moyen terme. Ce fonds sera alimenté par la remise de 20 % des avoirs en or et des réserves en dollars des banques centrales des pays membres du S.M.E.